



La CSEC du Conseil national ne veut pas protéger les enfants contre une éducation sexuelle qui est transgressive

Hier, 15 janvier 2015, la Commission de la science, de l'éducation et de la culture du Conseil national (CSEC-N), après audition préalable du comité et des experts, a majoritairement rejeté l'initiative populaire «Protection contre la sexualisation à l'école maternelle et à l'école primaire». D'impressionnants exposés du comité de l'initiative, faits par Mme le Prof. Dr. Suzette Sandoz (Lib./VD) et le Dr. Sebastian Frehner (UDC/BS) ainsi que par des spécialistes, n'ont pu faire que les membres de la commission changent d'avis. Des affirmations fausses figurant de façon répétée dans le message du Conseil fédéral concernant l'initiative ainsi que nombre de positions idéologiques de principe ont empêché les hommes et femmes politiques de prendre en compte des contenus et exposés de faits différents.

«Personne ne prévoit l'instauration de l'éducation sexuelle obligatoire dès la maternelle», dit-on plusieurs fois dans le message du Conseil fédéral concernant l'initiative populaire. – Faux, ont répondu les représentants du comité, renvoyant aux deux documents stratégiques de l'Office fédéral de la santé publique («Document établissant les bases d'une éducation sexuelle à l'école» et le «Programme national VIH et autres infections sexuellement transmissibles (PNVI) 2011–2017»), qui prévoient expressément l'instauration d'une éducation sexuelle obligatoire dès l'école maternelle dans toute la Suisse. Contre cet endoctrinement d'Etat par l'OFSP, l'initiative populaire est la seule protection.

«Les cours de prévention sans contenu d'éducation sexuelle ne protègent pas contre les agressions»; ce sont les termes d'une affirmation du Conseil fédéral répétée presque une douzaine de fois – une affirmation fausse, ainsi que l'ont démontré les représentants du comité: selon le Prof. Dr. Remo Largo, médecin suisse et auteur de livres spécialisés dans le domaine éducatif, «dans les six premières années de l'école primaire, il n'est absolument pas besoin de cours d'éducation sexuelle». Un cours de prévention incluant l'éducation sexuelle est, dit-il, dénué de fondement scientifique et ne conduit qu'à blesser la pudeur des enfants. Le comité de l'initiative est convaincu qu'il suffit d'apprendre aux enfants que nul n'a à venir chercher quoi que ce soit dans sa zone intime. De plus, les enfants doivent savoir que l'on dit «stop!» quand un danger menace, et savoir aussi où ils doivent se tourner en cas d'agression. Mais les enfants de 4 à 8 ans n'ont pas encore besoin d'un enseignement concernant les rapports sexuels.

Le Dr. Suzette Sandoz, professeur de droit, a clairement expliqué qu'il n'est pas admissible de dire que l'initiative porte atteinte à la souveraineté cantonale. Bien plus, l'initiative renforce les droits fondamentaux des enfants et des parents concernant la sphère familiale. Quiconque prend en charge des missions d'Etat est tenu de respecter les droits fondamentaux et a l'obligation de contribuer à ce qu'ils se traduisent dans les faits. Le reproche du Conseil fédéral adressé aux instigateurs de l'initiative est donc empreint d'un certain cynisme: en effet, c'est justement un office fédéral, en l'occurrence l'OFSP, qui veut imposer à tous les cantons un cours obligatoire d'éducation sexuelle.

C'est à la majorité que la commission refusa également de suivre les avertissements de Tabea Freitag, psychothérapeute diplômée, par ailleurs auteur d'un livre spécialisé sur la question, et qui mettait en garde contre une éducation sexuelle non adaptée à l'âge des enfants, tel qu'elle est esquissée par l'OFSP dans ses documents stratégiques. Cet enseignement, a dit Tabea Freitag, blesse la pudeur des enfants et conduit à des violations des limites de l'intimité. Les documents stratégiques de l'OFSP, dans leur contenu, se sont inspirés largement de sexopédagogues allemands, au premier rang desquels le Prof. Uwe Sielert, dont les opinions se réfèrent à la mythologie des pulsions et aux théories néomarxistes de Wilhelm Reich. Ce dernier voyait dans la «libération sexuelle» des enfants la condition nécessaire pour venir à bout de la famille bourgeoise. De même, dit Tabea Freitag, Sielert défend la pédagogie sexuelle émancipatrice de l'activiste pédophile allemand Helmut Kentler. Contre cette «vague sexualo-éducative» émanant de l'OMS et de l'Allemagne et arrivant sur la Suisse, l'initiative est la seule protection.

Pour d'autres informations: www.initiative-de-protection.ch